

ACTIONS....ACTIONS... ACTIONS....ACTIONS... ACTIONS....ACTIONS... ACTIONS....ACTIONS...ACTION

7 OCTOBRE 2009 : journée mondiale de mobilisation des travailleurs pour le travail décent

À l'appel de la Confédération Syndicale Internationale. Les Organisations Syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA appellent les salariés à y participer massivement. **Dans l'Oise, l'intersyndicale appelle à une manifestation départementale à 10H00 Place du Jeu de Paume à Beauvais. La FSU Nationale déposera un préavis de grève.**

22 octobre 2009 : manifestation nationale à Paris à l'initiative de la CGT **pour la défense de l'emploi industriel**, action précédée le 17 septembre par la manifestation à Paris, place de la Bourse, des salariés des filières de l'automobile avec la forte participation des entreprises picardes en luttés (Conti, Goodyear, UTI...).

Désobéisseurs: la FSU demande la levée des sanctions

Le 9 juillet à Toulouse, la commission disciplinaire de l'Inspection académique, avec une rétrogradation d'échelon, prononçait une lourde sanction administrative contre Alain Refalo qui s'est exprimé publiquement contre la mise en place de l'aide personnalisée. Les tribunaux administratifs de Montpellier et de Marseille ont, au contraire, suspendu les retenues sur traitement exercées par l'Éducation nationale à l'encontre de Bastien Cazals dans l'Hérault, de Erwan Redon et Christine Jousset dans les Bouches-du-Rhône, considérant qu'il n'était pas établi que les obligations de service n'avaient pas été suffisamment effectuées, les modalités de l'aide personnalisée n'étant pas suffisamment précisées. Aux dernières nouvelles l'Éducation nationale se pourvoit en cassation. La FSU demande la levée de toutes les sanctions à l'encontre des enseignants qui se sont opposés aux réformes très contestées dans le premier degré.

Pierre Frackowiak à BEAUVAIS.

A l'invitation de la ligue de l'enseignement de l'Oise, avec le soutien de nombreuses organisations départementales dont la FSU Oise, Pierre Frackowiak fera une communication dans l'Oise le mercredi 21 octobre au Cinéspace de Beauvais de 16H00 à 17H30 et présentera son nouveau livre : « Pour une école du futur ». De 14H00 à 16H 00, la ligue présentera sur un stand l'ensemble de ses services qui concernent particulièrement les enseignants.

AVS : Après la précarité ...la sous précarité !

Face à la pression des organisations syndicales, des associations, des familles, le gouvernement a adopté, dans l'urgence, un amendement à la loi de mobilité dans la fonction publique, autorisant, sous certaines conditions, la reprise par les associations des personnels exerçant des missions d'AVS-i en fin de contrat. En contrepartie, elles percevraient une subvention pour faire face aux dépenses salariales et de gestion. Pourraient être repris, avec accord nécessaire de la famille, les AVS pour lesquels « la nature particulière du handicap de l'élève concerné [suivi par l'AVS] rend nécessaire la continuité de son accompagnement ».

En raison de ces restrictions, le nombre d'AVS pouvant bénéficier de ce dispositif sera très réduit d'autant plus que l'État refuse d'apporter aux associations des garanties sur le montant et la pérennisation des financements. Ce dispositif pourrait concerner 5 AVS dans l'Oise. Pour l'instant, c'est la sous précarité pour les 31 AVS, mis au chômage en juin 09, sans aucun revenu jusqu'à fin octobre, le temps que les indemnités de perte d'emploi auxquelles ils ont droit leur soient versées. Bonjour la galère après 6 années, voire plus, de précarité dans l'Éducation Nationale.

La FSU Oise est intervenu sur cette situation intolérable et continuera à accompagner ces personnels. Pour la FSU, il est urgent de professionnaliser et de pérenniser les auxiliaires de vie scolaire, dans le cadre du service public, pour assurer aux élèves en situation de handicap un accompagnement de qualité.



RESF lance l'appel "Droits de l'enfant"

Pour le respect par l'État des droits de l'enfant et de sa famille

Le 20 novembre sera le jour du 20^e anniversaire de la Convention des droits de l'enfant signée par la France dont l'article 9 stipule « Les États parties veillent à ce que **l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre leur gré**, à moins que les autorités compétentes ne décident, sous réserve de révision judiciaire et conformément aux lois et procédures applicables, que cette séparation est nécessaire **dans l'intérêt supérieur de l'enfant**. »

Mais quand les autorités interpellent un père, une mère ou toute une famille et les envoient dans des prisons pour étrangers en vue d'une expulsion, cet enfermement administratif ignore l'intérêt supérieur de l'enfant, viole la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Le ministre qui légitime l'emprisonnement des enfants au nom de l'unité familiale la méprise souverainement dès lors qu'il s'agit de démembrer une famille en expulsant l'un des deux parents. La liberté qu'il accorde aux parents d'abandonner leurs enfants pour leur éviter leur enfermement est une monstruosité. Le placement de mineurs en centre de rétention, leur expulsion éventuelle, leur existence bouleversée sont insupportables. Nous ne les admettons pas

Mais nous demandons aussi que soit mis un terme à la traque des familles. Le maintien de l'unité familiale doit devenir la règle et ne plus servir de prétexte à l'enfermement d'enfants. Le droit de vivre en famille dans la sécurité et le droit à la scolarité doivent être reconnus de façon intangible. Le démembrement des familles doit être proscrit. Les parents qui ont été expulsés en violation de ces principes doivent être rapatriés.

